

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté – Egalité – Fraternité**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 juillet 2016**

L'an deux mille seize et le 4 du mois de juillet

Le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué en Séance Ordinaire s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique LANOISELET, Maire

**Conseillers présents :**

M. DUPLESSIS Daniel - Mme PLANCHE Bernadette - M. FLORET Pascal – M.FARAH Jean-Pierre – Mme PIFFAUT Martine – Mme DUBOIS Valérie - Mme GAUDILLAT Brigitte – M. PINIER Fabrice – M. BOULAY Ludovic – M. COGNARD Laurent Mme THOMAS Isabelle - M. RENONCIAL Yvan - Mme DUSSON Nelly - Mme DESBRIERE Marie-Rose - M. SIMONET Bernard - M CIMMATI Serge

**Excusés :** Mme DRILLIEN Marie-France : M. BREDEL Bernard

**Pouvoirs :** Mme DRILLIEN Marie-France à Mme PLANCHE Bernadette ; M. BREDEL Bernard à Mme Dominique LANOISELET

**Secrétaire de séance :** M CIMMATI Serge

**Compte-rendu de la dernière séance :**

Mme Desbrière apporte la correction suivante : dans le paragraphe sur le projet de périmètre de la ccScc St Clément sur Guye doit être remplacé par Collonges en Charolais.

Madame le Maire remercie Madame Desbrière pour le secrétariat lors de la dernière séance du conseil. Le Procès-Verbal de la réunion du 24 mai est alors adopté à l'unanimité.

**Présentation du projet de regroupement scolaire :**

Madame le Maire présente et commente la note d'opportunité établie par l'Agence Départementale. Elle précise que ce projet sera financé par le recours à l'emprunt, DETR, les amendes de police, la réserve parlementaire.

Suite à cette présentation :

- M Simonet fait remarquer que l'infirmerie doit être séparée de la salle de réunion.
- Mme Dusson demande si le collège aura toujours accès au city-parc pour certains cours de sport. Madame le Maire répond que bien évidemment les élèves du collège auront un accès pour ce terrain sportif.
- M Farah précise qu'un concours d'architecte (au moins 3) est nécessaire si le projet est supérieur à 2 000 000 €
- M Duplessis précise que le Conseil Régional peut donner une subvention sur l'équipement informatique mais pas sur le gros œuvre.
- Mme Desbrière demande si une réflexion peut être engagée sur la vente de terrains communaux afin de financer cette opération.
- M Simonet s'interroge sur le type d'énergie qui sera utilisé. M Duplessis répond qu'étant en territoire TEPOS, des efforts seront faits sur ce poste. L'objectif à court terme est de réduire le coût de l'opération pour ne pas dépasser les 2 M d'euros.
- Madame le Maire précise que la durée des travaux pourrait avoisiner les 2 ans avec une fin des travaux début 2019.

## **Rapport sur la fin de la phase 2 du SDA (Schéma Directeur d'Assainissement)**

Ce rapport correspond à la réalisation du diagnostic. La phase 1 était relative au recueil de données, acquisitions de connaissances et bilan de l'existant.

Madame le Maire donne la parole à M Duplessis qui présente et commente ce rapport.

Il précise que cette phase 2 est une campagne de mesure. Des capteurs ont été mis à différents endroits de nos réseaux pour mesurer les débits (10 points de mesure au niveau collecte, 13 sur les déversoirs d'orages). Il indique que des problèmes de branchement existent dans la commune : des eaux pluviales se déversent dans les eaux usées et vice-versa. Il faut qu'un minimum d'eaux pluviales arrivent à la station d'épuration pour avoir une capacité moindre à traiter par celle-ci.

M Floret donne également des précisions complémentaires : des tests aux fumigènes ont été réalisés et seront suivis de tests au colorant chez les habitants qui n'auraient pas un branchement conforme.

Il apparaît qu'un taux supérieur à la norme de cuivre dans les boues de la station existe. Des investigations seront menées afin de trouver l'origine de cet apport de cuivre.

Cette année le réseau d'eau sur le site de Chenevelles et de la Folie sera refait.

En conclusion, le réseau est principalement parasité par des apports d'eaux pluviales générant des surcharges hydrauliques et de nombreux délestages d'effluents bruts au Lou Poutet.

A un degré moindre, les eaux parasites contribuent au fonctionnement permanent de plusieurs ouvrages de déstagement et génèrent des surconsommations électriques à la station d'épuration. Cette dilution des effluents a également un impact négatif sur le traitement (performances non conformes aux prescriptions techniques pour les matières azotées et phosphatées).

Madame le Maire indique qu'il reste encore deux phases :

- phase 3 : élaboration de plusieurs scénaris et études comparatives
- Phase 4 : choix d'un scénario et élaboration du SDA

M Duplessis souligne que la compétence assainissement sera prise par la Communauté de Communes entre 2017 et 2020.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce rapport.

### **Travaux chemin de la Chaux :**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 juin pour l'ouverture des plis suite au marché passé pour les travaux du chemin de la Chaux. Les critères de choix sont les suivants : 60% prix et 40% techniques dont 10% pour planning.

M Floret présente au conseil les résultats de l'ouverture des plis.

- lot 1 réseaux humides : estimation 105 318€HT, 126 381 ,60€ TTC
  - Entreprise retenue : SARL Tinant : 96 867,50 € HT, 116 251,80 € TTC
- Lot 2 Voirie : estimation 75 967 € HT , 91 160,40 € TTC
  - Entreprise retenue : Société GUINOT 69 220,25 € HT et 83 064,30 € TTC

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité** le choix de ces deux entreprises pour réaliser les travaux du Chemin de la Chaux.

M Floret donne le compte rendu de la réunion publique qui a eu lieu vendredi dernier concernant les riverains du Chemin de la Chaux afin de leur expliquer les travaux qui seront entrepris.

### **Actualisation du règlement de cantine et révision du prix du repas**

Madame le Maire donne la parole à Madame Planche :

La commission scolaire s'est réunie pour réviser les règlements de la cantine scolaire, de la garderie périscolaire et des NAP. Elle donne les principales modifications qui ont été apportées à ces règlements. M Simonet suggère d'insérer la phrase suivante dans le règlement de la cantine : « le fait de mettre mon enfant à la cantine vaut acceptation du règlement ».

Madame le Maire remercie la commission scolaire pour l'établissement de ces règlements.

Madame Planche donne les explications concernant l'augmentation du prix du repas : prix du repas, coût du personnel, logiciel cantine et personnel administratif...

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité** de fixer le prix du repas à la cantine à 4 € à compter de la rentrée de septembre.

Elle signale un problème de règlement des factures de cantine et garderie par certaines familles. Elle donne la liste des principaux recours que le Trésor Public peut entreprendre à l'encontre de ces familles. Désormais les factures seront à régler à réception. Elle précise qu'elle reste à l'écoute des familles en difficulté.

Pour la garderie scolaire, le prix ne sera pas augmenté, mais le goûter ne sera plus fourni par la commune.

Elle relate un problème d'incivilité de plus en plus courant envers les intervenants des NAP ou le personnel encadrant. Une réunion avec tous les délégués de parents sera organisée.

### **Destination des coupes de bois exercice 2016 :**

M Floret rappelle le projet collectif d'un chemin avec Messey sur Grosne et Chenôves pour que les grumiers accèdent aux coupes de bois.

Parcelle 13 : les chênes sont coupés. Le prix a nettement augmenté : 150 € du m<sup>3</sup>.

Parcelle 7 : Du taillis sera vendu aux marchands en raison d'un nombre insuffisant d'affouagistes.

M Boulay demande pourquoi des barrières sont installées en bout des chemins forestiers. M Floret signale qu'il y a trop de va-et-vient dans ces chemins. Les barrières, installées par la société de chasse ne sont pas fermées à clé, mais elles sont là pour empêcher le passage des véhicules non autorisés.

Madame le Maire donne lecture du projet de délibération concernant la destination des coupes de l'exercice 2016.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.**

### **Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor**

Madame le Maire informe le Conseil qu'en raison du changement de comptable à la trésorerie de Buxy, il est nécessaire de délibérer sur l'attribution d'une indemnité de conseil à M Raphaël Dorme.

## **Le conseil Municipal accepte à l'unanimité**

### **Location d'un logement communal**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité** de louer le logement situé Rue Fontaine de Barange à un employé à la ccScc pour la somme de 370 € de loyer et 36 € de charges par mois à compter du 23 juillet 2016.

### **Point sur les dégâts occasionnés par les inondations**

M Floret fait le point sur les inondations : Rue du Jeu d'Arc (risque d'effondrement), trottoirs rue du Vieux Château, ravinelements, dégâts chez certains habitants.

M Cimmati demande ce qu'il est prévu de faire pour qu'il ne soit pas inondé régulièrement ?

Madame le Maire répond que des déversoirs seront créés chemin du jeu d'arc. M Floret explique qu'il faut que le SDA soit finalisé pour connaître les priorités à gérer sur la commune. Il faudra faire certainement deux bassins de rétention chemin du Jeu d'Arc.

M Cognard s'interroge sur la manière de travailler des vignerons.

M Duplessis indique que le phénomène a pris de l'importance et qu'il faut prendre le problème en amont. Les collectivités doivent faire des travaux, mais c'est un travail de longue haleine en raison du manque de moyens financiers.

### **Questions diverses :**

- *Réunion de la commission d'urbanisme* : M Farah informe que cette commission qui s'est tenue le 4 juillet, a permis de faire le point sur le futur PLUi et l'évolution de notre PLU. L'objectif est de retravailler les secteurs, en faisant apparaître les « dents creuses » (terrains libres) ainsi que les maisons libres ou à rénover pour l'année 2017. La répartition des bassins de rétentions doit être revue.
- *Antenne SFR* : Information de SFR qui, dans le cadre de la mutualisation avec Bouygues Telecom et l'amélioration de la qualité de service de la téléphonie, prévoit, sur le mat TDF de la Chaume, de procéder à des changements d'antennes sans conséquence sur leur nombre et hauteur. Durée des travaux : 2 mois.
- *Gestion réseau éclairage public* : Le service technique du SYDESL viendra présenter aux responsables de la commune, le 8 juillet, les prestations assurées pour les communes rurales. Les communes urbaines qui le souhaitent pourraient contractualiser pour leur réseau d'éclairage public.
- *Cheminement doux* : M Floret précise que le bornage est réalisé, mais 4 endroits n'ont qu'une emprise insuffisante de 50 cm sur le domaine public. Il faut voir une nouvelle proposition afin que les enjambeurs puissent tourner sur ce chemin.
- *13 et 14 juillet* : Madame le Maire informe du déroulement de ces festivités et rappelle le besoin de bénévoles. Il est décidé, qu'une seule brioche par couple sera distribuée le 14 juillet.
- *Chaises de la salle des fêtes* : 120 chaises ont été changées
- *Marché de producteurs* : M Duplessis informe qu'un marché de producteurs a lieu tous les jeudis de 17h à 20h aux Filletières, pour privilégier les circuits courts.
- *Route de France féminine* : Madame le Maire informe que cette course internationale aura une étape contre-la montre au départ de Buxy le 11 août avec la participation d'environ 96 concurrentes.
- *Examens* : Madame le Maire informe de la réussite à leurs examens de Bastien Merlin (BTS) qui termine son apprentissage aux espaces verts et Aimie Villiame (ATSEM) qui effectuera sa rentrée à St Priest.

- *ADMR* : Madame le Maire donne lecture d'une lettre de l'ADMR qui remercie la commune pour l'attribution d'une subvention.
- *Absence aux services administratifs* : Madame le Maire informe qu'une secrétaire est toujours en congés de maladie, et remercie le personnel administratif pour la qualité et la quantité du travail effectuées durant cette absence.
- *Services techniques* : Elle remercie les services techniques pour leur efficacité suite aux dernières inondations.

Après un tour de table final, la séance est levée à 23h.